

Proposition présentée par les députés :

*MM. Stéphane Florey, Norbert Maendly, André Pfeffer,
Gilbert Catelain, Bernhard Riedweg, Patrick Lussi,
Christo Ivanov*

Date de dépôt : 5 janvier 2018

Proposition de motion

contre l'exclusion des enfants genevois habitant hors canton de nos écoles

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'annonce du Conseil d'Etat de ne plus accepter de nouveaux élèves habitant en France voisine dans nos écoles ;
- les vives réactions suscitées par l'idée ;
- l'angoisse des élèves genevois et de leurs parents habitant en France voisine ;
- la volonté des parents d'élèves de scolariser leurs enfants en Suisse et de maintenir un lien avec leur patrie ;
- la mauvaise opinion des parents d'élèves sur l'éducation nationale française ;
- la pénurie de logements et la cherté de l'immobilier qui poussent les Suisses à s'expatrier en France voisine ;
- que les parents de ces élèves paient leurs impôts à Genève et participent ainsi au financement de nos écoles ;
- que, paradoxalement, les enfants des sans-papiers sont scolarisés sans objection dans les écoles genevoises ;
- que les sans-papiers ne paient pas d'impôts mais profitent des infrastructures et des services mis à disposition par la collectivité,

invite le Conseil d'Etat

- à ne pas exclure les élèves genevois et confédérés domiciliés hors canton de nos écoles ;
- à continuer d'admettre les élèves genevois et confédérés domiciliés hors canton dans nos écoles.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans son rapport relatif au plan financier quadriennal (PFQ) 2018-2021, le Conseil d'Etat explique que, au vu de l'augmentation importante du nombre d'élèves dans le canton prévue ces prochaines années, les élèves domiciliés hors canton ne seront acceptés que dans les limites des places disponibles. La mesure devrait permettre une modeste économie de 3,4 millions sur les 1,2 milliard que coûte la politique publique « Formation ». Une goutte d'eau dans un département mastodonte qui a dû répondre à de coûteuses réformes ayant impliqué ces dernières années la création de nombreux postes supplémentaires.

Comme aujourd'hui, en 2014, l'évocation par le Conseil d'Etat de la possibilité d'exclure les élèves genevois domiciliés hors du canton avait provoqué un tollé. C'est pourquoi les Genevois et les Confédérés établis en France voisine observent avec inquiétude les développements qui pourraient résulter des idées listées dans le PFQ 2018-2021.

Vivre à l'étranger sans être discriminé en Suisse

Les Suisses de l'étranger refusent d'être traités comme des citoyens de seconde classe. Aujourd'hui, force est de constater que les motionnaires sont les seuls à se préoccuper des intérêts des Suisses de l'étranger en matière d'éducation.

Les élèves suisses résidant en France voisine n'ont fait qu'accompagner leurs parents chassés par la hausse vertigineuse des prix du logement, imputable à la croissance démographique soutenue que connaît notre canton. Toutefois, ne plus résider physiquement sur le territoire genevois ne signifie pas ne plus être attaché à Genève. D'ailleurs, la majorité de ces personnes contraintes de se domicilier hors du canton conservent des liens sociaux, culturels et affectifs avec Genève. Malgré un domicile physique en France voisine, ces personnes ont gardé le centre de leurs intérêts vitaux à Genève, là où elles disposent des attaches économiques et personnelles les plus fortes.

L'enseignement, jugé de meilleure qualité à Genève, comme la volonté de maintenir des attaches culturelles avec Genève et la Confédération expliquent en grande partie le choix des parents de scolariser leurs enfants à Genève

plutôt qu'auprès de l'éducation nationale française dont les tests PISA révèlent de mauvais résultats en mathématiques, en sciences et en français.

Enfin, relevons que, si des logements adaptés aux besoins des familles expatriées étaient disponibles à Genève, ces personnes résideraient toujours dans notre canton et y scolariseraient de toute façon leurs enfants.

Les autres avant les nôtres, ça suffit !

La possibilité d'exclure de l'école obligatoire les enfants suisses domiciliés hors du canton consterne leurs parents qui paient leurs impôts à Genève et participent ainsi au financement de nos écoles alors que le canton scolarise gracieusement et sans difficulté plusieurs milliers d'enfants clandestins dont les parents ne contribuent pas, par définition, aux prélèvements légaux et fiscaux.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.